VERVIERS

Taxe sur les étrangers : l'échevin s'explique

Maxime Degey (MR) ■ NL

Nous le révélions dans notre édition d'hier, une nouvelle taxe communale sera créée en 2014 à Verviers. Elle vise le service des étrangers et les demandes de nationalités belges. Il s'agit d'une redevance de 30 euros pour les personnes d'origine étrangère qui introduisent une demande afin d'acquérir la nationalité belge et d'une redevance de 25 euros lors de leur 1re inscription dans les registres de la commune.

L'échevin Maxime Degey tient à s'en expliquer : « *La complexification du droit des étrangers entraîne une augmentation constante de la charge de travail pour nos services. Six personnes travaillent actuellement à plein-temps pour assurer la gestion courante de tous les dossiers. Cette redevance nous paraît donc nécessaire, même si on est encore loin du coût-vérité. D'ailleurs Dison a instauré le même type de règlement en juin dernier.* » ■